

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2022</b>		
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
<i>En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7</i>	<i>Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 6</i>	<b><u>6-5</u></b>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation : 29 mars 2023**

**Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.**

**Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.**

**Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R.2311-11 et 2311-12 ;

Vu l'instruction comptable M 14 prévoyant l'affectation du résultat,  
Vu le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de Pamiers,

Il est proposé au conseil d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal comme suit :



FONCTIONNEMENT	
----------------	--

Recettes de l'exercice	26.735.263,03 €
Dépenses de l'exercice	25.884.891,60 €
<b>Résultat de l'exercice 2022 (A)</b>	<b>850.371,43 €</b>

Résultat reportés (B)	1.701.519,24 €
-----------------------	----------------

<b>Résultat à affecter (C=A+B)</b>	<b>2.551.890,67 €</b>
------------------------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT	
----------------	--

Recettes de l'exercice	10.510.309,26 €
Dépenses de l'exercice	12.161.780,66 €
<b>Résultat de l'exercice 2022 (A')</b>	<b>-1.651.471,40 €</b>

Résultat reportés (B')	353.445,73 €
------------------------	--------------

<b>Solde d'exécution d'investissement cumulé D001 (=A'+B')</b>	<b>-1.298.025,67 €</b>
--	------------------------

Solde des restes à réaliser	-676 288,25 €
-----------------------------	---------------

<b>AFFECTATION</b>	
Compte R002	577 576,75 €
Compte 1068	1 974 313,92 €

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Décide d'affecter les résultats du compte administratif 2022 du budget principal comme suit :

Affectation au compte 1068 (investissement) : 1 974 313,92 €  
Report au R002 (fonctionnement) : 577 576,75 €

**Article 2 :** Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le six avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 avril 2023

Le Maire,  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Alain ROCHET



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le <b>19 AVR. 2023</b> ou après notification le
---